



REGLEMENT PARTICULIER 1^{ère} EDITION Du P'tit Rush



21 et 22 Octobre 2023

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 1

La compétition est autorisée par la FFBaD sous le numéro (EN COURS) et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions) et par la BWF. La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du règlement.

Article 2

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.

Article 3

Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans. La compétition accueillera les disciplines suivantes : SH, SD, DD, DH, DM ; dans les séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.

Article 4

Pour les joueurs des catégories juniors, seniors et vétérans :

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau (Tableaux dénommés série 1, 2, 3,4 etc. suivant le nombre de participants) en fonction de leur classement CPPH le jour du tirage au sort, de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 disciplines pour les catégories (simple et mixte interdits). L'intégralité des tableaux de SH, SD et DM aura lieu le samedi. L'intégralité des tableaux de DD et DH aura lieu le dimanche.

Pour les joueurs des catégories benjamins, minimes et cadets :

Des tableaux uniquement en simple seront organisés par catégories d'âge en fonction du nombre d'inscrits (tableau benjamin, minime et cadet). L'intégralité des tableaux aura lieu le dimanche.

Article 5

Pour l'ensemble des tableaux de double, la paire sera inscrite dans le tableau correspondant à la moyenne des points du CPPH des 2 partenaires. Dans le but de garder une valeur homogène au tableau, il ne pourra y avoir plus de deux classements d'écart dans une même paire (exemple : un D7 ne pourra s'inscrire qu'avec un partenaire R5 maximum, un D8 avec un R6, etc.). Les classements P10, P11, P12, Nc seront considérés comme un classement unique égal à P10 (et pourront donc jouer avec un partenaire D8 maximum). En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, celui-ci sera remplacé, dans la mesure du possible, par un joueur inscrit sur la liste d'attente (ou étant sur place et qui serait disposé à jouer). Afin de ne pas déséquilibrer les tableaux (TOP), le choix du CPPH sera prépondérant dans le cas où plusieurs candidats pourraient prétendre à ce remplacement.

Article 6

Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau de double en X, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.

Article 7

Le montant des frais d'inscriptions est de 14€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux. Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur au plus tard à la date limite du dimanche 15 octobre 2023. Les inscriptions et le règlement seront effectués seulement en ligne sur le site de badnet ou l'application e-bad. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 8

Toutes les séries se joueront en poules, avec deux sortants. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer de mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 9

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage pendant les phases éliminatoires et phases finales. Cependant en cas de litige, le Juge-Arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) pour arbitrer le match.

Article 10

Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Un compétiteur mineur devra être accompagné de son représentant légal tout au long de la compétition (cf Article 27).

Article 11

Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

Article 12

Les joueurs bénéficient d'un délai de 3 minutes dès l'appel de leur match (test des volants et préparation inclus). Ils devront tester leurs volants avant de se préparer.

Article 13

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

Article 14

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord du juge arbitre.

Article 15

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes.

Article 16

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute, sauf au service, où le joueur pourra resservir une fois.

Article 17

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et uniquement avec l'accord du juge arbitre.

Article 18

Le nombre de participants est limité à 160. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

Article 19

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal et doivent être en plume. Le volant officiel du tournoi est le YONEX AS 10, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs. Ils seront à la vente à la table de marque.

Article 20

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs ou les coachs entre les sets. Ces derniers devront porter une tenue sportive exigée.

Article 21

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

Article 22

La date limite d'inscription est le dimanche 15 Octobre 2023. Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis selon le CPPH au jeudi 12 octobre 2023.

Article 23

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

Article 24

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Article 25

Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi est dans l'obligation de le signaler au juge arbitre.

Article 26

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue des Pays de la Loire de Badminton (secretariat@badminton-paysdelaloire.fr).

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

Article 28

La participation au tournoi du P'tit Rush implique l'adhésion au présent règlement. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas. Ce règlement particulier sera affiché et consultable aux tableaux d'affichage de chaque gymnase durant la compétition.

Article 29

Consignes Sanitaires : Chaque participant inscrit au tournoi est tenu d'appliquer les consignes sanitaires gouvernementales et FFBAD en vigueur à la date du tournoi. Tout joueur ne respectant pas les consignes sanitaires en vigueur à la date du tournoi risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.